

En janvier 2010, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 979 800 personnes* dont 839 400 appartiennent au secteur public et 140 500 au secteur privé sous contrat. 87 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2010, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 979 800 personnes sur crédits d'État : 852 900 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat soit 87 % de l'ensemble du personnel, dont 484 000 exercent dans le second degré. 126 900 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et de surveillance. 68 900 assistants d'éducation et assistants pédagogiques interviennent également dans les établissements. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (74 %) que dans le public (68,2 %), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré privé (91 % contre 81,5 % dans le public) que dans le second degré (65,8 % contre 57,6 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (96 %), les personnels administratifs de catégorie B (secrétaires 83 %) ou de catégorie C (adjoints 92 %).

Aux côtés des enseignants, dans les établissements mais aussi dans les services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, d'assistance éducative. Ils sont chefs

d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation – psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, médecins ou infirmiers, assistants de vie scolaire.

De janvier 2006 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques des établissements d'enseignement. À partir de 2010, l'effectif semble se stabiliser. Pour les enseignants, les évolutions sont surtout sensibles dans le second degré où, après une période de hausse régulière, les effectifs baissent à partir de la rentrée 2004.

** Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur les programmes LOLF. Loi organique du 1^{er} août 2001, mise en application le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

Source : Exploitation en janvier 2010, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur et établissements de formation)

Années	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques**	Part des enseignants
	Public	Privé	Total				
2000	734 977	139 650	874 627	249 762	1 124 389	61 470	77,8 %
2005	742 621	144 940	887 561	238 262	1 125 823	51 287	78,8 %
2006	739 112	144 909	884 021	228 786	1 112 807	58 197	79,4 %
2007	734 446	144 501	878 947	170 915	1 049 862	60 635	83,7 %
2008	726 583	143 440	870 023	139 038	1 009 061	61 393	86,2 %
2009	715 599	141 661	857 260	128 313	985 573	67 538	87,0 %
2010	712 453	140 454	852 907	126 915	979 822	68 949	87,0 %

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé (non compris stagiaires IUFM)

** En 2010, 5 463 assistants pédagogiques et 63 486 assistants d'éducation. Les derniers aides-éducateurs sont recensés sur l'année scolaire 2006-2007

Source : MEN-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en janvier 2010

Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	323 445
Enseignement du premier degré privé	45 483
Enseignement scolaire du second degré public	389 008
Enseignement du second degré privé	94 971
Total Enseignants	852 907
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance*	126 424
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	68 949
Total	1 048 280

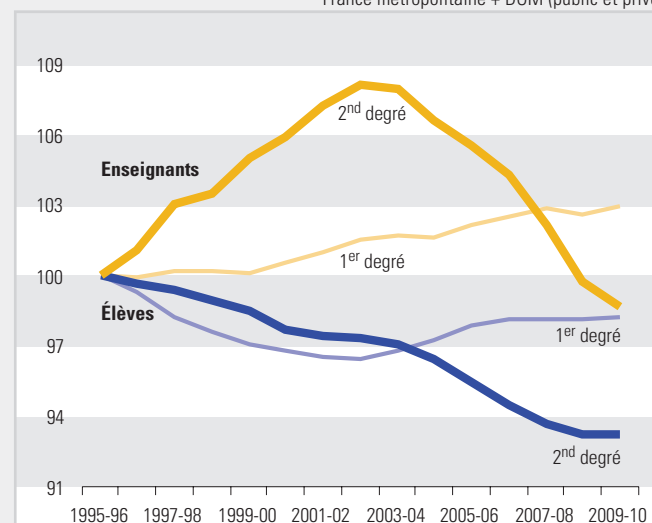
* Non compris personnels rémunérés sur le chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poste à l'administration centrale

Source : MEN-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2009)

en indice base 100 en 1995

France métropolitaine + DOM (public et privé)



Source : MEN-DEPP

Parmi les 852 900 enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire, 43,3 % sont enseignants dans le premier degré public et privé et 56,7 % dans le second degré.

126 900 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de santé et d'assistance de vie scolaire.

En janvier 2010, le premier degré public compte 323 400 enseignants. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (96,9 %). Parmi les 45 500 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 389 000 enseignants en janvier 2010. Plus de six enseignants sur dix (62,5 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12,1 % et 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure) ; 15,4 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, les trois cinquièmes des enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou assimilés, 3,4 % sont agrégés et 10,7 % sont des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 6,7 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 4,9 % ne le sont pas dans le secteur public et 17,9 % dans le secteur privé sous contrat.

Le personnel d'inspection, de direction d'établissement, d'administration, d'orientation, de laboratoire est rémunéré au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés (soit 49,2 % des personnels non enseignants). Au titre du programme LOLF (1) de la vie de l'élève sont rémunérés les personnels de santé, d'éducation, les assistants de vie scolaire (31 %). Au titre du

programme soutien, ces personnels exercent en service académique et en administration centrale (19,8 %) : ils sont inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie, personnels administratifs ou techniques, ingénieurs, personnels sociaux et de santé.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré avec un âge moyen de 40,3 ans. 41,8 % des enseignants sont dans la tranche d'âge de 29 à 40 ans et près d'un sur dix dans celle de 50 à 52 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations : jusqu'à 30 ans, la part des femmes dépasse 85 %. Dans le second degré, l'âge moyen est de 43,1 ans, avec un an d'écart entre les hommes et les femmes. La répartition par âge met en évidence deux pics : un enseignant sur deux est dans la tranche d'âge 30 à 45 ans, un sur six dans celle de 54 à 59 ans. La proportion de femmes dépasse 62 % parmi les enseignants les plus jeunes, jusqu'à 30 ans.

(1) Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur la mission interministérielle LOLF : enseignement scolaire.

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée au 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État et est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

Les effectifs comptabilisés dans ces tableaux sont les personnels rémunérés sur cinq des six programmes de cette mission interministérielle (enseignement scolaire public du 1^{er} degré, enseignement scolaire public du 2nd degré, vie de l'élève, enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés, soutien de la politique de l'Éducation nationale). Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions.

Source : Exploitation en janvier 2010, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat.

01 Les enseignants du premier degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2005	318 236	79,7	79,7	46 079	90,9	74,5
2006	320 103	80,3	85,8	46 132	91,0	93,5
2007	321 339	80,7	90,8	46 123	90,9	89,9
2008	322 357	81,0	84,2	46 379	91,0	84,8
2009	321 739	81,3	96,0	46 140	90,9	91,3
2010	323 445	81,5	96,9	45 483	91,0	87,0

Source : MEN-DEPP

02 Les enseignants du second degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2005	424 385	57,0	61,4	98 861	65,6	52,5
2006	419 009	57,2	62,3	98 777	66,4	53,8
2007	413 107	57,3	62,6	98 378	65,6	57,3
2008	404 226	57,4	62,8	97 061	65,6	58,2
2009	393 860	57,5	62,8	95 521	65,7	59,5
2010	389 008	57,6	62,5	94 971	65,8	60,2

Source : MEN-DEPP

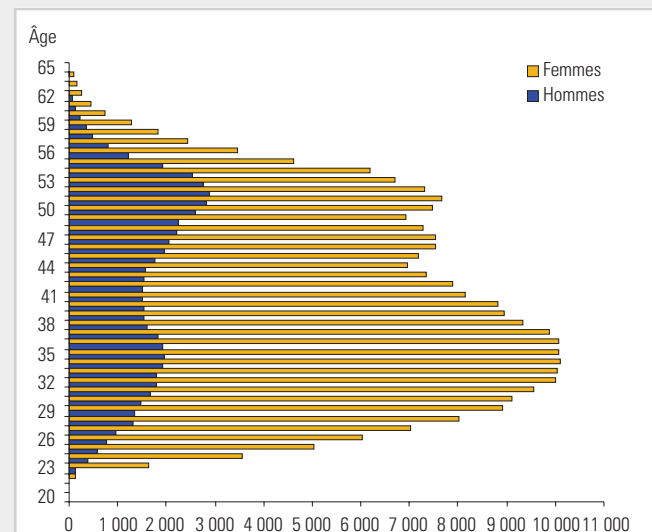
03 Répartition par programmes budgétaires des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation et d'assistance de vie scolaire

	Effectifs	%
Programme « Enseignement scolaire du premier degré »	1 842	1,5
Programme « Enseignement scolaire du second degré »	60 534	47,7
Programme « Vie de l'élève »	39 334	31,0
Programme « Soutien » hors administration centrale	22 008	17,3
Personnel dans l'administration centrale*	3 197	2,5
Total	126 915	100,0

* Y compris personnels rémunérés sur le chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poste dans l'administration centrale

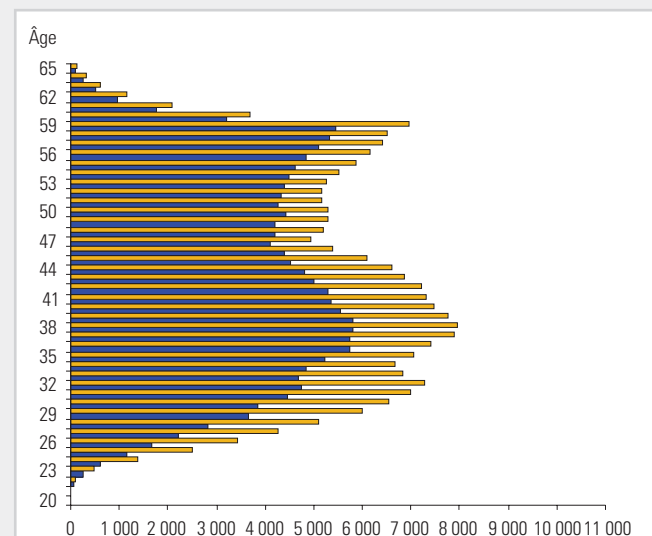
Source : MEN-DEPP

04 Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public 2010



Source : MEN-DEPP

du second degré public 2010



Source : MEN-DEPP